

EVOLUTION DU POINT PMI

Lors du projet de loi de finances pour 2026, la rapporteuse pour avis, la sénatrice Madame Jocelyne GUIDEZ, déclare :

« Que L'absence de toute revalorisation du point de PMI ne peut être juste et acceptable que si elle s'inscrit dans le gel général des pensions et des allocations sociales »

Le rapport du Gouvernement, prévu à l'article D. 125-5 du code des pensions militaires d'invalidité, transmis au Parlement en mai 2025, constate que depuis la revalorisation exceptionnelle de 2022, l'écart entre le point de PMI et une indexation parfaite sur l'inflation hors tabac atteignait 0,71 € au 1^{er} janvier 2024.

Les conclusions du rapport devaient permettre un ajustement de la valeur du point PMI, finalement il n'en est rien.

Le décret du 4 février 2022 qui fixe les modalités de calcul du point de PMI en fonction de l'indice de traitement brut – grille indiciaire (ITB-GI) a démontré son inefficacité (retard d'indexation pouvant atteindre 18 mois par rapport à l'ITB-GI des fonctionnaires, perte de pouvoir d'achat qui s'accroît d'année en année depuis 2005).

Récemment, madame Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants, entendue en audition lors du projet de loi de finances 2026, a mis en garde contre le risque de choisir une modalité pérenne de revalorisation sous le prisme déformant des circonstances de court terme.

Le bon sens serait donc d'indexer le point PMI sur l'inflation, comme pour les retraites, les minima sociaux. Compte tenu de la diminution tendancielle du nombre des bénéficiaires de ces pensions et ARC, les crédits alloués seraient encore en diminution chaque année.

Les anciens combattants sont, comme l'ensemble des Français, durement affectés par l'inflation. C'est notamment le cas des bénéficiaires de la pension militaire d'invalidité (PMI), qui est souvent leur seule ressource, et dont dépend également leur conjoint. Face à la détresse de ces anciens combattants qui souffrent depuis des décennies d'une blessure ou d'un handicap, la République doit agir, c'est un devoir moral.